



# Commentaires sur la contribution apportée par le Parlement européen dans le cadre de sa résolution sur le Rapport annuel 2021 de la BCE

Le présent document, publié à l'occasion de la présentation au Parlement européen du Rapport annuel 2022 de la BCE, apporte des réponses aux questions soulevées et aux demandes formulées par le Parlement européen dans sa résolution sur le Rapport annuel de l'année précédente<sup>1</sup>. Il est organisé par thème, chaque paragraphe traitant d'au moins un point de la résolution. L'objet de ce document est de mieux faire comprendre les politiques de la BCE et de favoriser le dialogue avec le Parlement européen et le public au sujet des principales questions soulevées par les membres du Parlement européen. La BCE publie ces réponses depuis 2016, à la suite d'une proposition du Parlement européen<sup>2</sup>.

## 1 Politique monétaire

**Concernant l'invitation à réfléchir à un ajustement plus équilibré et progressif de la politique monétaire, la BCE fait observer que le rythme de ses hausses de taux d'intérêt est conforme à son objectif principal, qui consiste à assurer la stabilité des prix à moyen terme. Sur la base des projections macroéconomiques de mars 2023 établies par les services de la BCE pour la zone euro, l'inflation devrait rester trop élevée pendant une trop longue période.** La BCE a pris des mesures décisives depuis qu'elle a amorcé la normalisation de sa politique monétaire, en décembre 2021, conformément à sa détermination à assurer un retour au plus tôt de l'inflation au niveau de son objectif de 2 % à moyen terme. Au regard du niveau élevé d'incertitude, le Conseil des gouverneurs adopte une approche s'appuyant sur les données lorsqu'il prend ses décisions relatives à l'orientation de la politique monétaire. La fixation des taux directeurs sera fonction d'une évaluation des perspectives d'inflation, compte tenu des données économiques et financières, de la dynamique de l'inflation sous-jacente et de la force de la transmission de la politique monétaire. Maintenir la stabilité des prix est la meilleure contribution que la politique monétaire puisse apporter pour une croissance économique pérenne et la création d'emplois.

**Pour ce qui est de l'appel lancé dans la résolution à respecter autant que possible l'horizon d'inflation à moyen terme, la BCE signale que ses mesures de politique monétaire demeurent guidées par les perspectives de stabilité des prix à moyen terme.** Le Conseil des gouverneurs est déterminé à assurer un retour

<sup>1</sup> Le texte adopté de la [résolution](#) peut être consulté sur le site Internet du Parlement européen.

<sup>2</sup> Les réponses ne couvrent pas les questions soulevées dans la résolution du Parlement européen concernant l'union bancaire. Pour une analyse de ce sujet, se reporter au [Rapport annuel de la BCE sur ses activités prudentielles](#). Les réponses à la résolution concernant l'union bancaire seront publiés dans le courant de l'année.

au plus tôt de l'inflation au niveau de son objectif de 2 % à moyen terme, et se tient prêt à ajuster l'ensemble de ses instruments dans le cadre de son mandat. Au vu de l'environnement économique exceptionnel, notamment des goulets d'étranglement au niveau des chaînes d'approvisionnement, de la guerre menée par la Russie en Ukraine et d'un niveau globalement élevé d'incertitude, il est important d'examiner attentivement les données disponibles lors de l'évaluation des perspectives d'inflation. Les projections établies par les services de l'Eurosystème à partir de modèles continuent également de jouer un rôle à part entière dans le processus de décision en matière de politique monétaire.

**S'agissant de l'invitation à engager un dialogue international avec les autres banques centrales, la BCE note qu'elle prend déjà part à des échanges de vues avec ses homologues au sujet des perspectives de stabilité des prix et des fonctions de réaction des politiques monétaires au sein de plusieurs instances internationales.** Dans un contexte de tensions inflationnistes synchronisées à l'échelle mondiale, il est important que les responsables de la politique monétaire prennent en compte les effets potentiels des décisions prises par les autres banques centrales. Pour cette raison, les grandes banques centrales sont en contact régulier, dans le cadre de différentes instances, en vue d'échanger sur les évolutions économiques et financières pertinentes ainsi que sur les fonctions de réaction des politiques monétaires. La BCE procède également à une analyse approfondie des retombées internationales, notamment dans le cadre de ses exercices réguliers de projection, qui alimentent les discussions sur la politique monétaire<sup>3</sup>.

**Concernant la demande de justifier davantage toute décision future sur les taux directeurs, la BCE note qu'elle communique largement sur ses motivations par plusieurs canaux.** Le raisonnement qui sous-tend ces décisions est principalement exposé dans la déclaration de politique monétaire, publiée à l'issue de chaque réunion de politique monétaire du Conseil des gouverneurs. En outre, les membres du directoire de la BCE expliquent leurs opinions et leurs positions à travers des discours, y compris ceux de la présidente de la BCE devant le Parlement européen, et des interviews. Les publications de la BCE, telles que le Rapport annuel et le Bulletin économique, ainsi que d'autres formes de communication, fournissent également un éclairage sur le fondement des décisions de politique monétaire du Conseil des gouverneurs. Les comptes rendus des réunions de politique monétaire du Conseil des gouverneurs livrent des informations détaillées au sujet des discussions qui étayaient ces décisions. Par ailleurs, à la suite de l'évaluation de sa stratégie de politique monétaire en 2020-2021, la BCE s'est constamment employée à améliorer sa communication avec le grand public afin de mieux expliquer ses décisions de manière claire et accessible. Elle a, par exemple, introduit des déclarations de politique monétaire visuelles (« Notre déclaration de politique monétaire en bref »), qui sont publiées à l'issue de chaque conférence de presse sur la politique monétaire. Plus récemment, la BCE a aussi lancé l'initiative « ECB & You » afin de créer un espace de dialogue ouvert avec les habitants de la zone euro, de répondre à leurs questions et d'écouter leurs préoccupations. Ceci est

<sup>3</sup> Cf., par exemple, l'encadré 2 intitulé « L'environnement international », des Projections macroéconomiques pour la zone euro établies par les services de la BCE (mars 2023).

particulièrement important dans un environnement de forte inflation et de mesures décisives de politique monétaire.

**Pour ce qui est du recours aux notations de crédit externes pour les obligations souveraines dans le cadre de son dispositif de garanties, la BCE souligne que l'Eurosystème ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les agences de notation de crédit.** L'Eurosystème dispose d'un dispositif d'évaluation du crédit (ECAF) bien établi, qui définit les procédures, les règles et les techniques garantissant le respect de normes de qualité de crédit élevées pour les actifs utilisés en garantie et pour les achats réalisés dans le cadre des opérations de politique monétaire<sup>4</sup>. Ces règles sont établies publiquement dans les actes juridiques de l'Eurosystème, et comportent des exigences auxquelles doivent répondre les agences de notation pour être acceptées par l'Eurosystème en tant qu'organisme externe d'évaluation du crédit. Toutefois, l'Eurosystème ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les agences de notation de crédit. Il entretient un dialogue approfondi avec ces agences et examine attentivement les notations pour mieux les comprendre et bien distinguer le rôle du jugement dans les décisions de notation. Cette procédure de diligence approfondie permet à l'Eurosystème, le cas échéant, d'user de son pouvoir discrétionnaire pour s'écarter des notations externes. L'Eurosystème a notamment accordé dans le passé des dérogations à l'exigence minimale de qualité du crédit afin d'accepter les titres de dette souveraine de différents pays. Pendant la pandémie de coronavirus (COVID-19), il a également maintenu l'éligibilité de certains actifs négociables, notamment d'obligations souveraines, même si les agences de notation de crédit les avaient rétrogradés. Ces exemples illustrent bien le fait que l'Eurosystème utilise l'ensemble des informations pertinentes pour déterminer la qualité de crédit d'un actif. L'utilisation de notations externes pour déterminer la qualité de crédit des emprunteurs souverains dans le cadre de mise en œuvre de la politique monétaire a d'ailleurs été examinée dans le contexte de l'évaluation de la stratégie de politique monétaire. De plus amples informations sont disponibles à ce sujet dans une section spécifique d'un article thématique de la BCE (*Occasional Paper Series*) sur les interactions entre politique monétaire et politiques budgétaires dans la zone euro<sup>5</sup>.

## 2

### Inflation

**S'agissant des préoccupations exprimées dans la résolution à l'égard des niveaux extrêmement élevés de l'inflation, la BCE se tient prête à poursuivre l'ajustement de l'ensemble de ses instruments, dans le cadre de son mandat, pour assurer un retour de l'inflation au niveau de son objectif à moyen terme.**

En 2022, la zone euro a subi une combinaison de chocs exceptionnels, qui ont entraîné les taux d'inflation à des niveaux sans précédent. Les facteurs d'offre tels que la flambée des prix de l'énergie et des matières premières alimentaires ainsi que la persistance de goulets d'étranglement au niveau des chaînes

<sup>4</sup> Cf. le site internet de la BCE pour de plus amples informations sur l'ECAF.

<sup>5</sup> Cf. l'encadré 9 du Groupe de travail sur les interactions entre politique monétaire et politiques budgétaires, « [Monetary-fiscal policy interactions in the euro area](#) », *Occasional Paper Series*, n° 273, BCE, septembre 2021.

d'approvisionnement ont joué un rôle très important dans la vive accentuation de l'inflation. Sur le plan intérieur, les facteurs de demande y ont aussi contribué, notamment dans les secteurs fortement exposés à la réouverture de l'économie. Le raffermissement de la croissance des salaires et l'augmentation des marges bénéficiaires ont alimenté les tensions d'origine interne sur les coûts. L'incidence de ces facteurs devrait s'estomper, de sorte que le ralentissement de l'inflation globale se poursuivrait. La BCE reste, par ailleurs, vigilante face aux risques pesant sur ces perspectives, et attentive à toute indication d'une spirale prix-salaires. La hausse actuelle des salaires reflète un rattrapage du pouvoir d'achat par rapport aux prix dans un contexte de tensions sur les marchés du travail. La plupart des mesures des anticipations d'inflation à long terme s'établissent actuellement autour de 2 %, mais un suivi continu reste nécessaire.

**En ce qui concerne la définition de l'objectif d'inflation à moyen terme, la BCE fait observer qu'il n'existe pas de définition numérique précise ex ante du moyen terme.** Comme l'explique la présidente de la BCE dans une récente lettre, l'orientation à moyen terme permet des écarts inévitables à court terme de l'inflation par rapport à l'objectif de 2 % ainsi que des décalages dans le temps et une variabilité dans la transmission de la politique monétaire à l'économie et à l'inflation<sup>6</sup>. La souplesse de l'orientation à moyen terme reflète le fait que la réponse de politique monétaire appropriée face à un écart de l'inflation par rapport à l'objectif fixé dépend du contexte et de l'origine, de l'ampleur et de la persistance de cet écart. Par exemple, un choc affectant la demande de biens et services peut faire évoluer l'inflation et l'activité économique réelle dans la même direction, alors que des chocs sur l'offre de biens et services risquent de déboucher sur un arbitrage temporaire entre l'inflation et l'activité économique réelle. Généralement, la nécessité d'aligner les conditions de la demande intérieure et d'ancrer les anticipations d'inflation est plus pressante dans le premier cas, ce qui peut inciter à adopter une définition plus courte du moyen terme que dans le second scénario. La BCE explique les ajustements de l'horizon temporel dans ses déclarations de politique monétaire et des articles du Bulletin économique.

**S'agissant des préoccupations relatives à la contribution des bénéfices à l'inflation et de l'appel à publier régulièrement des données à ce sujet, la BCE a également fait part de ses inquiétudes quant au rôle des bénéfices des entreprises dans l'évolution actuelle de l'inflation.** Comme l'a expliqué sa présidente dans une récente lettre, la BCE analyse régulièrement l'évolution des prix à l'aide d'une large palette d'indicateurs en s'intéressant autant à la trajectoire des salaires qu'à celle des bénéfices<sup>7</sup>. En ce qui concerne la contribution des bénéfices à l'inflation, l'analyse de la BCE signale que l'augmentation des marges bénéficiaires a joué un rôle important dans l'accentuation des tensions d'origine interne sur les coûts dans la zone euro. De nombreuses entreprises opérant dans des secteurs

<sup>6</sup> Cf. « [Letter from the ECB President to Mr Jonás Fernández Álvarez, MEP, on monetary policy](#) » (lettre sur la politique monétaire adressée par la présidente de la BCE au député européen Jonás Fernández Álvarez), 18 avril 2023.

<sup>7</sup> Cf. « [Letter from the ECB President to Ms Henrike Hahn, Mr Ernest Urtasun and Mr Rasmus Andresen, MEPs, on economic developments in the euro area](#) » (lettre sur les évolutions économiques dans la zone euro adressée par la présidente de la BCE aux députés européens Henrike Hahn, Ernest Urtasun et Rasmus Andresen), 18 avril 2023.

exposés à une restriction de l'offre et à une reprise de la demande ont été en mesure d'accroître leurs marges bénéficiaires. Au quatrième trimestre 2022, les bénéfiques par unité produite ont contribué pour un peu plus de la moitié aux tensions sur les prix intérieurs mesurées par le taux de croissance annuel du déflateur du produit intérieur brut (contre un peu moins de la moitié pour les coûts unitaires de main-d'œuvre)<sup>8</sup>. Les hausses des bénéfiques unitaires ont été particulièrement fortes dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, de la construction, de l'industrie manufacturière, du commerce et des services de transports. Dans l'ensemble, l'analyse de la BCE tend à indiquer que les entreprises n'ont globalement pas absorbé les tensions sur les prix des consommations intermédiaires en réduisant leurs marges, comme cela avait pu être le cas dans le passé, mais en les répercutant sur leurs prix de vente. Cette répercussion inhabituellement forte sur les prix peut s'expliquer par une atténuation des pressions concurrentielles dans un contexte de vive inflation caractérisé par des pénuries d'approvisionnement au niveau mondial et par un rebond de la demande après la pandémie. Dans un tel environnement, il est possible de maintenir, voire d'accroître, ses marges bénéficiaires sans compromettre ses parts de marché. Pour ce qui est des données relatives à l'évolution des bénéfiques, la BCE souligne que son analyse macroéconomique repose, dans une large mesure, sur les informations disponibles dans les comptes nationaux et sectoriels. Concernant l'invitation à publier régulièrement les contributions calculées, la BCE fait remarquer que les informations issues des comptes nationaux et sectoriels sont accessibles au public, et qu'elle communique à intervalles réguliers sur les fondements de son analyse et publie des mises à jour de ses évaluations, par exemple dans son Bulletin économique<sup>9</sup>.

**Concernant les inquiétudes relatives au désancrage des anticipations d'inflation, la BCE remarque que la plupart des mesures de ces anticipations à long terme se situent autour de l'objectif d'inflation de 2 % et ne montrent pas de signes de désancrage.** Toutefois, la BCE met régulièrement en exergue l'importance d'un suivi permanent de l'évolution des anticipations d'inflation et d'une action rapide en cas d'apparition de signes manifestes de leur désancrage.

**Pour ce qui est de la demande l'invitant à examiner plus avant le rôle des anticipations d'inflation et la façon dont elles sont influencées par ses annonces et ses mesures, la BCE recueille des données auprès de prévisionnistes professionnels, des marchés financiers, des analystes financiers et des consommateurs.** Elle étudie les déterminants des anticipations d'inflation et les informations qu'elles renferment concernant l'inflation future. Ces

---

<sup>8</sup> Le déflateur du PIB mesure le « prix » de la valeur ajoutée totale par unité de production. Il peut être décomposé en coûts unitaires de main-d'œuvre, excédent (ou bénéfice) brut d'exploitation par unité de production et impôts indirects nets par unité de production. Cf. également Arce (O.), Hahn (E.) et Koester (G.), « [How tit-for-tat inflation can make everyone poorer](#) » (chacun serait appauvri par une approche au coup par coup dans la lutte contre l'inflation), *The ECB Blog*, BCE, 30 mars 2023, et « [Évolution de la rentabilité et de l'endettement des sociétés cotées non financières dans la zone euro](#) », Bulletin mensuel, BCE, juin 2006.

<sup>9</sup> Cf., par exemple, « [Profit developments in the euro area](#) » (évolution des bénéfiques dans la zone euro), *Monthly Bulletin*, BCE, août 2008 ; « [Le rôle des bénéfiques dans la détermination des tensions d'origine interne s'exerçant sur les prix dans la zone euro](#) », *Bulletin mensuel*, BCE, mars 2013 ; « [Comment les bénéfiques déterminent-ils les tensions sur les prix domestiques dans la zone euro ?](#) », *Bulletin économique*, n° 6, BCE, 2019 ; et « [Le rôle des marges bénéficiaires dans l'ajustement au choc de la COVID-19](#) », *Bulletin économique*, n° 2, BCE, 2021.

anticipations sont pertinentes en ce qui concerne l'inflation, car elles influencent les décisions relatives à la consommation, à l'épargne et à l'investissement ainsi que les comportements en matière de fixation des salaires et des prix. Elles ont constitué un élément central des modèles de dynamique inflationniste depuis les années 1960, et jouent un rôle majeur dans les modèles utilisés par les banques centrales à travers le monde pour étayer et évaluer la politique monétaire. Dans le cadre des travaux menés en 2020-2021 au titre du processus d'évaluation de la stratégie de politique monétaire, les services de l'Eurosystème ont examiné la nature et le rôle des anticipations d'inflation<sup>10</sup>. Les anticipations relatives à la trajectoire et au niveau de l'inflation à long terme peuvent être d'utiles indicateurs de la crédibilité de la politique monétaire, et étayer l'analyse de scénarios et de risques dans les projections réalisées à l'aide de modèles structurels. Les services de l'Eurosystème sont conscients que les décisions et les annonces de la BCE peuvent fortement influencer les anticipations d'inflation. La mise en œuvre des programmes d'achats d'actifs en 2014, par exemple, avait été suivie d'augmentations importantes sur le plan statistique des taux des swaps au comptant indexés sur l'inflation sur l'ensemble des échéances. Des ajustements statistiquement significatifs des anticipations du secteur privé ont également été observés en réponse à la publication des projections établies par les services de l'Eurosystème. Les effets de la communication de la BCE sur les anticipations d'inflation font l'objet d'une analyse interne continue<sup>11</sup>.

**S'agissant de l'inquiétude relative aux écarts d'inflation dans la zone euro et à leur capacité à mettre en péril l'unicité de sa politique monétaire et sa transmission, la BCE fait remarquer que sa politique monétaire cible l'inflation à l'échelle de la zone euro dans son ensemble.**

Les écarts d'inflation, en eux-mêmes, ne sont pas préoccupants dans une union monétaire, s'ils reflètent des ajustements temporaires à des chocs ou sont associés à des processus de rattrapage. La divergence actuelle des taux d'inflation peut s'expliquer en grande partie par l'exposition différente des pays à la flambée antérieure des prix de l'énergie et des matières premières alimentaires ainsi qu'aux goulets d'étranglement au niveau de l'offre liés à la pandémie. En outre, l'exposition variable des pays au secteur du tourisme et de l'hôtellerie (qui a enregistré un fort rebond de la demande avec la réouverture des économies) a contribué aux écarts d'inflation. La BCE s'attend à ce que l'incidence variable de ces facteurs soit largement temporaire, les écarts d'inflation devant se normaliser au fil du temps. La divergence liée à la hausse des prix de l'énergie devrait s'estomper avec le retour à la normale de l'évolution de ces prix, ce qui limiterait également les écarts d'inflation imputables aux différences nationales en matière de mesures compensatoires. Les différences relatives aux variations dans le processus de réouverture d'un pays à l'autre et à l'exposition aux goulets d'étranglement mondiaux au niveau de l'offre devraient aussi se normaliser une fois que ces effets se dissiperont. Dans la mesure où les écarts

<sup>10</sup> Cf. groupe de travail sur les anticipations d'inflation, « [Inflation expectations and their role in Eurosystem forecasting](#) » (anticipations d'inflation et leur rôle dans les projections de l'Eurosystème), *Occasional Paper Series*, n° 264, BCE, 2021.

<sup>11</sup> Cf. groupe de travail sur la communication de la politique monétaire, « [Clear, consistent and engaging: ECB monetary policy communication in a changing world](#) » (claire, cohérente et accessible : la communication de la BCE relative à la politique monétaire dans un monde en mutation), *Occasional Paper Series*, n° 274, BCE, septembre 2021.

d'inflation reflètent des différences structurelles entre les pays de la zone euro, il convient de remédier à cette situation au moyen de réformes structurelles appropriées au niveau national.

### 3 Objectif secondaire et analyse de proportionnalité

**La BCE salue la proposition faite par le Parlement européen dans la résolution de contribuer à la poursuite de l'objectif secondaire de la BCE.** Conformément à son objectif secondaire fixé en vertu de l'article 127, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, la BCE apporte son soutien, sans préjudice de l'objectif de stabilité des prix, aux politiques économiques générales dans l'Union européenne, en vue de contribuer à la réalisation des objectifs de l'UE, tels que définis à l'article 3 du traité sur l'Union européenne<sup>12</sup>. Dans le cadre de la formulation des politiques économiques, le Parlement européen est l'une des institutions de l'UE concernées par la poursuite par la BCE de son objectif secondaire, conjointement avec le Conseil européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne. La BCE rappelle, à cet égard, que l'expression et la hiérarchisation des politiques économiques générales dans l'Union européenne résultent notamment de l'adoption d'actes juridiques et de la prise d'engagements internationaux, telles que la conclusion par l'UE de l'accord de Paris en 2016. Une hiérarchisation claire de certaines politiques économiques par les institutions compétentes de l'UE, dont le Parlement européen, contribuera à guider la BCE dans la poursuite de son objectif secondaire. En outre, il est également pertinent, pour la poursuite par la BCE de son objectif secondaire, de prendre en considération des facteurs tels que la proximité de la politique avec l'objectif premier et le principal domaine d'expertise de la BCE, ainsi que le degré de précision et d'inconditionnalité de ces politiques économiques.

**Concernant l'invitation à consacrer un chapitre spécifique de son rapport annuel à expliquer comment elle a interprété et appliqué son objectif secondaire et à présenter les effets de sa politique monétaire sur les politiques économiques générales de l'UE, la BCE rappelle que le Conseil des gouverneurs tient déjà compte, dans ses décisions de politique monétaire, d'autres considérations pertinentes pour la conduite de la politique monétaire, comme le reconnaît expressément sa stratégie en la matière.** En témoignent les remarques introductives de la présidente de la BCE à l'occasion des dialogues monétaires avec la commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen et des conférences de presse de la BCE, au cours desquelles elle présente des considérations pertinentes pour la poursuite du principal objectif en ce qui concerne, par exemple, l'emploi et la stabilité financière. La prise en compte de ces considérations a des effets sur l'économie réelle et le système financier et

<sup>12</sup> Le Conseil des gouverneurs a, par exemple, décidé de modifier le cadre du programme d'achats de titres du secteur des entreprises afin de favoriser les émetteurs affichant de meilleures performances climatiques, en se référant non seulement à l'objectif premier de la BCE, mais également à son objectif secondaire. Cf. le considérant 3 de la [décision \(UE\) 2022/1613](#) de la Banque centrale européenne du 9 septembre 2022 modifiant la décision (UE) 2016/948 relative à la mise en œuvre du programme d'achats de titres du secteur des entreprises (BCE/2016/16) (BCE/2022/29), JO L 241 du 19.09.2022, p. 13.



contribue à la stabilité des prix. Comme souligné dans le cadre de l'évaluation de la stratégie de politique monétaire menée en 2020-2021<sup>13</sup>, le Conseil des gouverneurs, en ajustant ses instruments de politique monétaire (sous réserve que deux configurations d'un instrument donné soient également propices et non préjudiciables à la stabilité des prix), choisira la configuration qui soutient le mieux les politiques économiques générales de l'Union européenne en termes de croissance, d'emploi et d'inclusion sociale, et qui préserve la stabilité financière et permet d'atténuer les effets du changement climatique, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de l'UE. Bien que les différents chapitres de son rapport annuel livrent déjà des explications sur la manière dont le Conseil des gouverneurs tient compte de ces autres considérations, la BCE s'efforcera de détailler davantage le lien entre ces dernières, son principal objectif et son objectif secondaire, le cas échéant.

**En ce qui concerne la suggestion d'examiner les effets des décisions de politique monétaire sur les tranches de revenus les plus faibles et les groupes les plus vulnérables ainsi que sur les inégalités de richesse et de revenus, la BCE souligne qu'une inflation élevée pèse fortement sur les ménages, en particulier ceux dont les revenus sont les plus modestes.**

La lutte contre l'inflation atténuera donc considérablement cette charge et constitue la meilleure contribution que la politique monétaire puisse apporter à la préservation des revenus. En ce qui concerne précisément l'évaluation de la proportionnalité, celle-ci comprend une analyse des bénéfices et des possibles effets secondaires des mesures de politique monétaire, de leur interaction et de leur caractère équilibré au fil du temps. L'évaluation des bénéfices concerne la transmission aux conditions de financement ainsi que l'effet souhaité sur l'inflation, tandis que l'évaluation des possibles effets secondaires a trait aux effets indésirables sur l'économie réelle et sur le système financier. Les opérations de politique monétaire ont toujours des répercussions sur les revenus et le patrimoine des ménages, même si ces effets sont réputés de nature diverse et difficiles à établir a priori. Ils dépendent, entre autres, des caractéristiques des ménages et de la période considérée, et ne se prêtent donc pas facilement à une évaluation de la proportionnalité. Toute correction des trajectoires en matière de revenus et de patrimoine est de la compétence des gouvernements nationaux, qui ont le mandat et les instruments nécessaires pour rectifier les évolutions indésirables.

**Pour ce qui est de la demande de continuer à publier régulièrement des informations sur le rôle international de l'euro, la BCE note qu'elle publie de façon régulière une vue d'ensemble des évolutions de l'utilisation de l'euro par les non-résidents de la zone euro dans un rapport spécifique<sup>14</sup>.**

Le rôle international de l'euro bénéficierait principalement des efforts visant à approfondir et parachever l'Union économique et monétaire. L'achèvement de l'union bancaire renforcerait la capacité de résistance de la zone euro, tandis qu'une union des marchés des capitaux aboutie augmenterait les sources de financement et réduirait les coûts de transaction, consolidant l'euro en tant que monnaie mondiale de

<sup>13</sup> Cf. « [Une vue d'ensemble de la stratégie de politique monétaire de la BCE](#) », BCE, 8 juillet 2021.

<sup>14</sup> Cf., par exemple, « [The international role of the euro](#) » (le rôle international de l'euro), BCE, juin 2022.



placement, de financement et de règlement. La BCE soutient les efforts visant à achever l'union bancaire et l'union des marchés de capitaux et souligne l'importance de ces enjeux, notamment au vu des transitions écologique et numérique.

## 4 Changement climatique

**Concernant l'invitation qui lui est adressée dans la résolution d'évaluer dans quelle mesure le changement climatique pèse sur sa capacité à maintenir la stabilité des prix, la BCE indique qu'elle consacre des ressources importantes à l'analyse des effets du changement climatique sur les perspectives de stabilité des prix.** La non-atténuation du changement climatique peut représenter un risque significatif pour la stabilité des prix dans la zone euro, alors que des mesures d'atténuation ne devraient avoir que des effets modestes et temporaires sur l'inflation<sup>15</sup>. Selon des travaux récents réalisés par les services de la BCE, l'incidence de risques physiques (vagues de chaleur et autres chocs météorologiques) sur l'inflation, notamment sur la hausse des prix des produits alimentaires, pourrait être considérable si le cours du changement climatique n'est pas altéré davantage<sup>16</sup>. En revanche, une augmentation des prix du carbone conformément aux objectifs européens de zéro émissions nettes, notamment si sa mise en œuvre est prévisible, dûment notifiée et complétée par des mesures d'atténuation non tarifaires, pourrait n'avoir que des effets modestes sur l'inflation, qui ralentira progressivement à moyen terme<sup>17</sup>. La BCE intègre actuellement des mesures d'atténuation du changement climatique dans ses projections et ses modèles macroéconomiques afin d'améliorer son analyse des forces sous-jacentes<sup>18</sup>. Dans l'ensemble, les éléments disponibles jusqu'à présent tendent à indiquer que les mesures d'atténuation du changement climatique et la transition écologique sont un facteur de soutien de la stabilité des prix à long terme.

**S'agissant des références, dans la résolution, à la neutralité du marché et au programme d'achats de titres du secteur des entreprises, la BCE souligne que la neutralité du marché est un instrument opérationnel, non une exigence légale.** La neutralité du marché peut contribuer à assurer la conformité des interventions de l'Eurosystème sur le marché au principe, inscrit dans le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, d'« une économie de marché ouverte où la

<sup>15</sup> Cf., par exemple, Ferrari (A.) et Nispi Landi (V.), « [Will the green transition be inflationary? Expectations matter](#) » (la transition verte sera-t-elle inflationniste : l'importance des anticipations), *Working Paper Series*, n° 2726, BCE, septembre 2022.

<sup>16</sup> Cf. Parker (M.), « [The impact of disasters on inflation](#) » (les effets des désastres sur l'inflation), *Economics of Disasters and Climate Change*, vol. 2, n° 1, Springer, avril 2018, p. 21-48 ; Faccia (D.), Parker (M.) et Stracca (L.), « [Feeling the heat: extreme temperatures and price stability](#) » (l'impression de chaleur : températures et stabilité des prix), *Working Paper Series*, n° 2626, BCE ; Ciccarelli (M.), Kuik (F.), Martínez Hernández (C.), « [The asymmetric effects of weather shocks on euro area inflation](#) » (les effets asymétriques des chocs météorologiques sur l'inflation dans la zone euro), *Working Paper Series*, n° 2798, BCE, mars 2023.

<sup>17</sup> Cf. l'encadré « [Analyse fondée sur un modèle de l'impact à court terme de l'augmentation de la taxation effective du carbone sur la production et l'inflation dans la zone euro](#) », dans l'article intitulé « Les politiques budgétaires visant à atténuer le changement climatique dans la zone euro », *Bulletin économique*, n° 6, BCE, 2022.

<sup>18</sup> Pour plus d'informations, cf. « [Les politiques liées au climat dans les projections macroéconomiques établies par les services de l'Eurosystème et de la BCE pour la zone euro et l'impact macroéconomique des mesures budgétaires vertes](#) », *Bulletin économique*, n° 1, BCE, 2023.<sup>18</sup>

concurrence est libre, favorisant une allocation efficace des ressources ». Toutefois, comme cela a été expliqué à plusieurs reprises par le passé, l'Eurosystème peut légitimement se détourner d'un instrument opérationnel et facultatif, tel que la neutralité du marché, afin de respecter les objectifs de la BCE et les principes pertinents du traité<sup>19</sup>. Conformément à la feuille de route de la BCE sur le climat, le Conseil des gouverneurs a ainsi décidé d'orienter, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, les avoirs en obligations d'entreprises vers les émetteurs qui présentent de solides résultats climatiques à travers les réinvestissements des remboursements<sup>20</sup>. L'Eurosystème réoriente les achats d'obligations d'entreprises vers des émetteurs affichant des scores climatiques élevés qui tiennent compte de leurs objectifs passés en matière d'émissions et de décarbonation ainsi que de la qualité de leurs déclarations relatives au climat. Alors qu'auparavant, les achats et les réinvestissements se fondaient principalement sur la capitalisation boursière des émetteurs, le programme d'achats de titres du secteur des entreprises tient aussi compte aussi dorénavant d'informations pertinentes pour évaluer les risques liés au climat auxquels sont exposées les entreprises. En intégrant les considérations liées au changement climatique dans l'allocation des actifs, l'Eurosystème prend en compte les risques financiers associés au climat, les évolutions réglementaires et juridiques ainsi que la disponibilité et la qualité actuelles des données, tout en maintenant le vaste champ d'application des programmes d'achats conformément à l'obligation d'agir en accord avec le principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre, favorisant une allocation efficace des ressources. À compter de mars 2023, avec le début de la période de réinvestissement partiel, seuls les titres d'émetteurs présentant de solides résultats climatiques et les obligations vertes répondant à un processus d'identification rigoureux seront encore achetés sur le marché primaire. En outre, les achats requis sur le marché secondaire pour atteindre les volumes de réinvestissement partiel continueront d'être réalisés conformément au cadre de réorientation défini. Les premières déclarations financières en matière de climat publiées par la BCE indiquent que la décarbonation des actifs d'entreprises détenus à des fins de politique monétaire est déjà en cours avec une réduction progressive de l'intensité carbone des émetteurs<sup>21</sup>. La décision de la BCE de réorienter ses avoirs vers les émetteurs présentant de solides résultats climatiques à partir d'octobre 2022 contribue à la poursuite de la décarbonation des portefeuilles de titres du secteur des entreprises de l'Eurosystème sur une trajectoire conforme aux objectifs de l'accord de Paris.

**S'agissant du dialogue avec les agences de notation visant à améliorer la transparence relative aux risques climatiques, la BCE salue le fait que le Parlement européen reconnaisse l'importance de ces échanges.** Une étude

---

<sup>19</sup> Pour plus d'informations, cf. également « [Letter from the ECB President to Mr Markus Ferber, MEP, on climate change](#) » (lettre de la présidente de la BCE au député européen Markus Ferber sur le changement climatique), 11 novembre 2022.

<sup>20</sup> Cf. « [La BCE précise comment elle entend décarboner ses avoirs en obligations d'entreprise](#) », *communiqué de presse*, BCE, 19 septembre 2022.

<sup>21</sup> Cf. « [La BCE commence à publier des informations concernant l'impact climatique de ses portefeuilles en vue de l'alignement sur l'Accord de Paris](#) », *communiqué de presse*, BCE, 23 mars 2023, et les références qui y figurent.

récente<sup>22</sup> réalisée par les services de la BCE pointe des différences significatives entre les méthodologies et les pratiques déclaratives en ce qui concerne les risques liés au changement climatique dans les notations de crédit selon les agences et les catégories d'actifs concernées. La BCE poursuivra ses échanges avec les agences en vue d'accroître la transparence sur l'intégration des risques liés au changement climatique dans les notations de crédit. Elle surveillera en permanence les progrès accomplis et en exigera de nouveaux dans les domaines où les agences de notation peuvent s'améliorer. Cela concerne en particulier la transparence entourant, d'une part, les modèles et les méthodes employés pour estimer l'exposition aux risques liés au changement climatique ainsi que, d'autre part, la publication des décisions et des rapports relatifs aux notations de crédit. Au cours de ce processus, il conviendra de veiller au respect absolu de l'indépendance méthodologique des agences et du rôle des instances de réglementation. L'Eurosystème renforce par ailleurs ses propres instruments et capacités d'évaluation des risques afin de mieux intégrer les risques liés au climat et à l'environnement dans ses systèmes internes d'évaluation du crédit, auxquels des normes minimales communes s'appliqueront à partir de fin 2024.

## 5 Euro numérique, crypto-actifs, cybersécurité et billets de banque

**En ce qui concerne la remarque figurant dans la résolution selon laquelle un euro numérique pourrait exister parallèlement aux espèces, sans toutefois remplacer ce mode de paiement, la BCE réaffirme son engagement à continuer de fournir de la monnaie fiduciaire<sup>23</sup>.** Un euro numérique viendrait en complément des espèces, sans s'y substituer. Il circulerait parallèlement à la monnaie fiduciaire pour répondre à la demande croissante des consommateurs désireux d'effectuer des paiements numériques rapides et sûrs. Comme les espèces, il s'agirait d'une monnaie publique émise et garantie par la BCE, ce qui garantirait des normes élevées en matière de confidentialité des données et de cybersécurité<sup>24</sup>.

**S'agissant de l'invitation à prendre dûment en considération, lors de la conception de l'euro numérique, les risques pour le secteur bancaire et l'ensemble de l'activité de prêt à l'économie réelle, la BCE réaffirme son engagement à prévenir l'utilisation excessive de l'euro numérique à des fins de placement et le risque associé de mouvements massifs et soudains de dépôts bancaires vers l'euro numérique.** La BCE évalue attentivement les effets potentiels d'un euro numérique sur la politique monétaire, la stabilité financière et la

<sup>22</sup> Cf. Breitenstein (M.), Ciummo (S.) et Walch (F.), « [Disclosure of climate change risk in credit ratings](#) », (communication des risques liés au changement climatique dans les notations de crédit) *Occasional Paper Series*, n° 303, BCE, septembre 2022.

<sup>23</sup> La [stratégie fiduciaire de l'Eurosystème](#) vise à garantir que les espèces restent largement accessibles et acceptées, aussi bien comme moyen de paiement que comme réserve de valeur.

<sup>24</sup> De plus amples informations sur l'état d'avancement du projet d'euro numérique sont disponibles (en anglais uniquement) dans le [premier rapport d'étape](#) (publié en septembre 2022), le [deuxième rapport d'étape](#) (publié en décembre 2022) et le [troisième rapport d'étape](#) de la BCE (publié en avril 2023).

prestation de services par les intermédiaires financiers<sup>25</sup>. Elle considère que la conception même d'un euro numérique doit permettre d'atténuer toute conséquence indésirable pouvant résulter de son émission pour la stabilité financière, la politique monétaire ou la prestation de services par les intermédiaires financiers. Lors de cette phase de conception, la BCE mettrait en œuvre des instruments visant à contrôler la quantité d'euros numériques en circulation. Le calibrage de ces instruments serait défini peu avant l'introduction potentielle d'un euro numérique, en tenant compte de l'environnement économique et financier du moment.

**Concernant la référence à sa décision d'associer Amazon aux essais d'interfaces prototypes pour un euro numérique, la BCE rappelle que les travaux de prototypage étaient un exercice pédagogique visant à tester les options techniques envisageables<sup>26</sup>.** Le programme d'information technique sur l'activation, mis à la disposition des entreprises participant à l'exercice de prototypage, a été publié sur le site internet de la BCE<sup>27</sup>. Pour la sélection des fournisseurs de prototype frontal, une approche transparente et ouverte a été suivie, allant au-delà de ce que les règles de l'UE prévoient pour les contrats non rémunérés. Le travail de prototypage a été mené sous la forme d'une « expérience en laboratoire », sans utiliser de données de paiement réelles. Les entreprises participant au prototypage n'ont pas pu partager leur point de vue concernant la conception d'un éventuel euro numérique et n'auront aucun avantage au cours des futures phases du projet par rapport aux autres entreprises. L'exercice de prototypage n'était pas destiné à produire des solutions complètes et ne conditionnera aucune décision concernant une technologie ou une fonctionnalité en particulier pour la conception définitive d'un euro numérique. La BCE n'a pas encore pris de décision quant à la technologie la plus adaptée à un euro numérique.

**S'agissant de l'appel à ce qu'elle surveille mieux l'évolution des crypto-actifs, la BCE suit de près les risques que ces derniers font peser sur la stabilité financière ainsi que leurs effets sur la transmission de la politique monétaire et sur la sécurité et le bon fonctionnement des infrastructures de marché et des paiements.** En 2022, la BCE a consacré plusieurs articles et interventions publiques aux risques des crypto-actifs, des *stablecoins* et de la finance décentralisée<sup>28</sup>. Elle coopère avec les autorités européennes de surveillance en vue d'élaborer des normes techniques de réglementation visant à rendre opérationnel le

---

<sup>25</sup> Pour en savoir plus sur les conséquences sur l'intermédiation bancaire d'une monnaie numérique de banque centrale pour les paiements de détail, cf. Adalid (R.) et al., « [Central bank digital currency and bank intermediation](#) » (monnaie numérique de banque centrale et intermédiation bancaire), *Occasional Paper Series*, n° 293, BCE, mai 2022.

<sup>26</sup> Cf. « [ECB selects external companies for joint prototyping of user interfaces for a digital euro](#) » (la BCE sélectionne des entreprises extérieures pour le prototypage conjoint d'interfaces utilisateurs pour un euro numérique), *MIP News*, BCE, 16 septembre 2022, et « [Letter from Fabio Panetta Irene Tinagli, ECON Chair, on the prototyping of user interfaces for a digital euro](#) » (lettre de Fabio Panetta à Irene Tinagli, présidente de la commission ECON du Parlement européen, sur le prototypage d'interfaces utilisateurs pour un euro numérique), 17 octobre 2022.

<sup>27</sup> Cf. (en anglais) « [Eurosystem's onboarding package for digital euro prototyping](#) », BCE, 7 décembre 2022, et ses annexes.

<sup>28</sup> Cf. (en anglais) « [Decrypting financial stability risks in crypto-asset markets](#) », *Financial Stability Review*, BCE, mai 2022, ainsi que « [A deep dive into crypto financial risks: stablecoins, DeFi and climate transition risk](#) », « [Stablecoins' role in crypto and beyond: functions, risks and policy](#) », « [Decentralised finance – a new unregulated non-bank system?](#) » et « [Mining the environment – is climate risk priced into crypto-assets?](#) », *Macprudential Bulletin*, n° 18, BCE, juillet 2022.

nouveau régime sur mesure applicable aux marchés des crypto-actifs dans le cadre du projet de règlement sur les marchés de crypto-actifs (*Markets in Crypto-Assets*, MiCA) et du cadre pour la cybersécurité et la résilience opérationnelle du secteur financier (*Digital Operational Resilience Act*, DORA). En outre, l'Eurosystème a publié en novembre 2021 le cadre de surveillance des instruments, des systèmes et des dispositifs de paiement électronique (PISA) et a lancé en 2022 le premier exercice de recensement des jetons de paiement numériques. En outre, par sa participation aux instances normatives internationales, la BCE continue de contribuer à l'élaboration de normes internationales visant à traiter les risques inhérents aux crypto-actifs et à leurs prestataires de services, y compris ceux découlant de leurs liens avec le secteur financier.

**Concernant l'invitation, dans la résolution, à rester attentif aux risques de cyberattaques, la BCE souligne que, depuis le début de la guerre en Ukraine, elle a relevé son niveau d'alerte face à ces menaces.** Bien qu'aucune tentative d'attaque ciblée contre la BCE pouvant être liée aux tensions géopolitiques actuelles n'ait été détectée, la BCE continue de suivre de près l'évolution des menaces et adapte constamment ses mesures de protection en conséquence. Pour ce qui est des services TARGET (T2, T2S et TIPS), les banques centrales nationales prestataires ont aussi renforcé le niveau d'alerte des opérations de sécurité, et les cybermenaces sont suivies avec attention. En outre, de solides capacités de détection, de réaction et de rétablissement face aux menaces informatiques ont été mises en place pour les services TARGET, afin de garantir un degré approprié de cyberrésistance.

**S'agissant de la référence au niveau extrêmement bas de la contrefaçon de billets en euros en 2021 et de l'appel à renforcer la lutte en la matière, la BCE continuera de coopérer avec les services de police et la Commission européenne, et les soutiendra activement dans leurs activités respectives.**

**En réponse à la suggestion de mettre sur pied un système permettant de mieux contrôler les transactions de montants élevés en vue de lutter contre le blanchiment de capitaux, l'évasion fiscale ainsi que le financement du terrorisme et de la criminalité organisée, la BCE reconnaît pleinement l'importance de lutter contre les activités illicites.** Elle suit de près l'examen de ces questions par les colégislateurs, dans le contexte des propositions législatives de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme présentées par la Commission en juillet 2021. Toute proposition à cet égard devra naturellement tenir compte du cours légal des billets en euros en vertu de l'article 128, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

## 6 **Transparence, obligation de rendre compte, égalité hommes-femmes et autres aspects**

**Pour ce qui est de l'appel lancé dans la résolution en faveur d'un renforcement de son obligation de rendre compte au Parlement européen, la BCE exprime son attachement à la relation qui les lie en la matière, et s'engage à collaborer**

**avec lui pour l'améliorer encore.** Cette relation concernant l'obligation de rendre compte s'est caractérisée par une certaine souplesse et a évolué conformément aux exigences accrues en matière de contrôle. Les interactions sont devenues plus fréquentes, de nouveaux formats de dialogue ont été créés et les formats existants améliorés<sup>29</sup>. Par exemple, au-delà des interactions régulières, comme les dialogues monétaires et les questions écrites, d'autres auditions et visites à la BCE sur des questions d'actualité, telles que l'évaluation de la stratégie de politique monétaire et l'euro numérique, ont été organisées. En ce qui concerne l'euro numérique, la BCE a régulièrement procédé à des échanges de vues avec les membres de la commission des affaires économiques et monétaires, dans le cadre, par exemple, d'auditions publiques spécifiques, et a fourni des rapports d'étape écrits sur les progrès accomplis au cours de la phase d'étude du projet. La BCE apprécie grandement le processus de contrôle et les indications reçues lors des interactions avec le Parlement européen ainsi que le fait de pouvoir mieux expliquer les politiques de la BCE aux représentants élus et aux citoyens. Comme l'a indiqué sa présidente à l'occasion de la session plénière du Parlement européen en février 2023, la BCE se tient prête à convenir d'une formalisation par écrit des pratiques en matière d'obligation de rendre compte entre la BCE et le Parlement européen<sup>30</sup>. Cela témoigne de la bonne relation existant entre les institutions et indique clairement l'engagement de la BCE à garantir une exécution efficace de ses obligations de rendre compte. La BCE continuera de répondre aux demandes de contrôle du Parlement européen et cherchera activement des moyens d'améliorer les interactions avec ses membres, conformément aux dispositions du droit primaire de l'UE.

**Concernant l'appel lancé dans la résolution à mieux rendre compte de ses positions prises au sein du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, y compris par écrit, la BCE se tient prête à fournir ce type d'informations dans les limites de la confidentialité relative aux instances internationales et du cadre juridique applicable.** Il convient de noter que les hauts représentants de la BCE qui participent au Comité de Bâle sur le contrôle bancaire sont tenus de se conformer aux règles organisationnelles du Comité. Ces règles contiennent des dispositions qui a) confèrent à l'ensemble des discussions, documents et analyses un caractère confidentiel ; b) empêchent le partage unilatéral d'informations et de documents ; et c) obligent explicitement les membres à respecter un principe de confidentialité lorsqu'ils parlent en public. Pour des informations générales sur les travaux de la BCE au sein des instances internationales, où elle est représentée par son directoire et les membres la représentant au sein du conseil de surveillance prudentielle, les auditions régulières de sa présidente, du vice-président et du président du conseil de surveillance prudentielle (en particulier lors de la présentation des rapports annuels de la BCE) ainsi que la visite annuelle de la commission des affaires économiques et monétaires à la BCE offrent un cadre approprié pour poser des questions et évoquer

<sup>29</sup> Cf. « L'évolution, au cours de la crise, des pratiques de la BCE en matière d'obligation de rendre compte », *Bulletin économique*, n° 5, BCE, 2018.

<sup>30</sup> Cf. « Banque centrale européenne - rapport annuel 2022 (débat) », Parlement européen, 15 février 2023.



de manière plus approfondie la dimension internationale de la réglementation bancaire.

**S'agissant de l'appel qui lui est adressé dans la résolution à étendre le délai de réflexion prévu pour les niveaux de salaire supérieurs aux salariés appartenant à des fourchettes de salaire inférieures, la BCE souligne qu'une révision du cadre d'éthique professionnelle applicable à son personnel est en cours.** Dans ce contexte, la BCE évalue attentivement les améliorations recommandées par la Médiatrice européenne à la suite de son enquête d'initiative sur les politiques et pratiques de la BCE en matière de prévention des cas de « pantouflage »<sup>31</sup>. Une fois l'examen du cadre d'éthique professionnelle achevé, elle informera le Parlement européen de ses conclusions.

**Concernant la demande, dans la résolution, d'élaborer une stratégie sur la manière de traiter avec les lobbyistes et d'accroître la transparence des contacts au niveau du personnel au-delà du Conseil des gouverneurs, la BCE note qu'elle est totalement transparente au sujet de ses interactions régulières avec les groupes de contact avec les marchés.** Pour remplir son mandat, la BCE, comme les autres banques centrales, doit avoir de fréquentes interactions avec les intervenants des marchés financiers et d'autres agents économiques afin d'obtenir auprès des principales parties prenantes des informations pertinentes qui permettent de mieux comprendre la dynamique de l'économie, des marchés financiers et du secteur bancaire. Ces interactions, similaires à celles impliquant le Conseil des gouverneurs, reposent sur des principes de bonne gouvernance et des garanties adéquates, assurant une égalité d'accès et des conditions de concurrence égales. La BCE est totalement transparente au sujet de ces interactions et publie sur son site Internet les ordres du jour et les résumés des réunions ainsi que la composition et les mandats de ses groupes de contact<sup>32</sup>.

**S'agissant de son outil d'alerte, la BCE réaffirme que cet instrument est pleinement conforme aux principes de la directive européenne sur le lancement d'alertes**<sup>33</sup>. Le cadre de la BCE fournit un outil facile à utiliser permettant un signalement anonyme, ainsi que des règles rigoureuses visant à protéger les lanceurs d'alerte contre les représailles. 2022 a été la deuxième année complète de mise en œuvre de cet outil et plus de la moitié des signalements au sein de la BCE ont été reçus cette année-là par son intermédiaire, le plus souvent de manière anonyme.

**En ce qui concerne l'équilibre hommes-femmes au sein de son personnel, la BCE s'engage à améliorer la diversité de ses effectifs et à construire une**

---

<sup>31</sup> [Décision sur le traitement réservé par la Banque centrale européenne \(BCE\) aux cas de « pantouflage » \(OI/1/2022/KR\)](#)

<sup>32</sup> Cf., par exemple, [Bond Market Contact Group](#), [Money Market Contact Group](#), [Foreign Exchange Contact Group](#) et [Operations Managers Group](#).

<sup>33</sup> Cf. décision de la BCE du 20 octobre 2020 modifiant le règlement du personnel de la Banque centrale européenne en ce qui concerne l'introduction d'un outil de lancement d'alerte et les améliorations apportées à la protection des lanceurs d'alerte ([ECB/2020/NP37](#), disponible en anglais uniquement) et [décision \(UE\) 2020/1575](#) de la Banque centrale européenne du 27 octobre 2020 concernant l'évaluation et le suivi des informations relatives aux infractions signalées au moyen de l'outil de lancement d'alerte lorsqu'une personne concernée est un responsable de haut niveau de la BCE ([BCE/2020/54](#)).



**culture inclusive fondée sur la dignité, le respect et l'appartenance.** La stratégie de diversité et d'inclusion de la BCE englobe tous les aspects de la diversité et leurs intersections. L'atteinte d'un meilleur équilibre entre les hommes et les femmes aux postes d'encadrement s'est cependant révélé difficile et reste l'un des principaux objectifs. Depuis 2020 et le lancement d'une nouvelle stratégie en matière de genre, la BCE a mis en œuvre plusieurs mesures visant à parvenir à un meilleur équilibre entre les hommes et les femmes. Elle a ainsi renforcé ses efforts de sensibilisation afin d'attirer les femmes, en étroite collaboration avec les réseaux de salariées. La BCE a redéfini sa bourse destinée aux femmes, relancé son programme de parrainage, introduit un programme de développement consacré au personnel exerçant des fonctions administratives, et mis en place des orientations à l'intention des unités organisationnelles sur l'attribution inclusive de tâches essentielles à l'évolution de la carrière. Elle a également poursuivi son programme de leadership adressé aux femmes. Ces mesures ont collectivement contribué aux progrès réalisés par rapport aux objectifs en matière d'égalité entre les femmes et les hommes : fin 2022, la BCE avait atteint ses objectifs à certains niveaux et réduit l'écart à d'autres (cf. tableau 1). S'agissant des objectifs pour 2022 en matière d'absorption du personnel féminin<sup>34</sup>, la BCE a atteint sa cible d'au moins 50 % d'embauches et de promotions au niveau de l'encadrement (tous les échelons de l'encadrement et de l'encadrement supérieur). Elle a manqué de 6 à 10 points de pourcentage ces objectifs aux échelons des responsables (d'équipe), des experts et des analystes, mais évolue dans une fourchette comprise entre 40 % et 60 % au total. Pour ce qui est des objectifs pour 2022 en matière de représentation du personnel féminin<sup>35</sup>, la BCE a atteint les cibles définies pour les postes d'encadrement (tous les échelons de l'encadrement et de l'encadrement supérieur). Elle a manqué ses objectifs pour les experts et les responsables (d'équipe) de 2 et 1 point de pourcentage respectivement, mais a réduit l'écart à ces échelons. La part des femmes aux postes d'analystes a continué d'augmenter, contribuant à accroître le nombre d'employées pouvant prétendre à des évolutions de carrière. Les progrès accomplis démontrent que la parité hommes-femmes est réalisable, si des mesures concrètes et volontaristes sont prises dans un large éventail de domaines. La BCE continuera, par conséquent, d'intensifier ses efforts pour parvenir à un meilleur équilibre entre les hommes et les femmes.

---

<sup>34</sup> Ces objectifs sont définis sous forme de pourcentages de femmes recrutées et promues dans les fourchettes de salaire correspondantes. Ils s'appliquent aux campagnes de recrutement internes et externes (listes de réserve comprises) ou aux promotions à la fourchette de salaire suivante.

<sup>35</sup> Il s'agit de pourcentages de femmes dans les fourchettes de salaire correspondantes.

**Tableau 1**

Objectifs en matière d'absorption et de représentation du personnel féminin en 2022

Fourchettes de salaire	Objectifs pour 2022 en matière d'absorption du personnel féminin (= femmes embauchées et promues)	Absorption effective du personnel féminin en 2022	Objectifs pour 2022 en ce qui concerne la part de personnel féminin (= part globale du personnel féminin)	Part effective de personnel féminin en 2022
Encadrement supérieur (K-L)	50 % minimum	60 %	37 %	38 %
Toute fonction d'encadrement (I-L)	50 % minimum	52 %	33 %	33 %
Responsables (d'équipe) (H)	50 % minimum	40 %	37 %	35 %
Experts (F/G-G)	50 % minimum	42 %	44 %	43 %
Analystes (E/F)	50 % minimum	44 %	51 %	53 %

Source : BCE.

En 2022, la BCE a lancé une charte sur l'égalité, la diversité et l'inclusion avec 28 institutions issues du Système européen de banques centrales et du mécanisme de surveillance unique. Cette thématique restera parmi ses priorités.

**Enfin, pour ce qui est de la proposition de créer un bureau d'évaluation indépendant, la BCE note qu'elle est attachée aux normes les plus élevées en matière d'élaboration des politiques et reconnaît l'évaluation comme une composante essentielle de ce processus.** La BCE prend part à différentes

activités d'évaluation relatives à son analyse et à ses décisions. La stratégie de politique monétaire de la BCE a ainsi fait l'objet d'examen approfondis en 2003 et en 2020-2021<sup>36</sup>. Les services de la BCE mènent, en outre, des recherches en vue d'examiner les décisions de politique monétaire, par exemple en analysant les effets des achats d'actifs sur l'inflation. L'efficacité de l'ensemble des résultats de la recherche fait aussi l'objet d'évaluations régulières par des universitaires externes (les dernières ont eu lieu en 2004 et 2011)<sup>37</sup>. En outre, la BCE a mené des examens ciblés de ses erreurs de projection et a communiqué à ce sujet dans le cadre de ses publications régulières. Elle a d'ailleurs publié très récemment dans son Bulletin économique un article expliquant les raisons pour lesquelles ses modèles avaient sous-estimé l'inflation à la suite du choc sur les prix de l'énergie en 2022<sup>38</sup>. La BCE continue de réfléchir aux bonnes pratiques pour évaluer ses politiques en tenant compte de celles appliquées dans la communauté des banques centrales.

<sup>36</sup> Cf. « [La stratégie de politique monétaire de la BCE](#) », communiqué de presse, BCE, 8 mai 2003, expliquant les modifications apportées à la stratégie de politique monétaire et « [The ECB's monetary policy strategy after the evaluation and clarification of May 2003](#) » (la stratégie de politique monétaire de la BCE après l'évaluation et la clarification de mai 2003), discours de l'ancien président de la BCE Jean-Claude Trichet, 20 novembre 2003, dans le contexte de l'évaluation de la stratégie de politique monétaire. Cf. le site Internet de la BCE pour une vue d'ensemble des résultats et du contexte de [l'évaluation de la stratégie de politique monétaire 2020-2021](#).

<sup>37</sup> Cf. les évaluations des recherches de la BCE en 2004 et 2011.

<sup>38</sup> « [Les récentes erreurs dans les projections relatives à l'inflation établies par les services de l'Eurosystème et de la BCE : quelles explications ?](#) », *Bulletin économique*, n° 3, BCE, 2022. Cf. également « [La performance des projections macroéconomiques établies par les services de l'Eurosystème et de la BCE depuis la crise financière](#) », *Bulletin économique*, n° 8, BCE, 2019.